



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2016

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT – JL. GIRAUD– G. BARRA, **Adjoints**

S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – S. ARNOULD - S. ALLEG - A. PELLEGRINO –  
E. MENUT - J. TOCQUER - N. PERRICHON– S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. VELAY (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) – A. RASKIN (pouvoir donné à C. BOUGE) -

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à R. AUBAULT) - J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA)

Absents

: A-M. GAUBERTI - W. DUBOSQ - A. CELKA

### SORTIE DE L'ACTIF DE DEUX VEHICULES HORS SERVICE

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il convient d'autoriser la sortie de l'actif de biens des véhicules entièrement amortis et qui sont à ce jour hors service. Ces véhicules sont destinés à la destruction.

N° inventaire	Désignation	Date achat	Valeur achat	Motif sortie	Date de sortie	Valeur comptable	Valeur de cession
08-38 COMMUNE	Véhicule électrique Piaggio	22/08/2008	26371.80	H.S	14/06/2016	0	0
1992-1 EAU	C15 Citroën	01/01/1992	15072.18	H.S	1/06/2016	0	0

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** la sortie de l'actif des deux véhicules comme indiqué ci-dessus,
- **DE DIRE** qu'il convient d'effectuer toutes les écritures comptables s'y affèrent.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus



Le Maire,

Camille BOUGE